### SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

## Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus 78 Membres en fonction 78 Membres présents 50 ; Membres absents 28

: **Procurations** 14

Séance du 14 juin 2023 L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de

Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne

08/06/2023 20/06/2023 : 21/06/2023

#### Présents:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

### Absents excusés:

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

# Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230614-20230614p34-DE Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

## 34ème QUESTION

Renouvellement du partenariat pour la promotion et la facilitation de clauses sociales dans les marchés publics entre Saint-Louis Agglomération et la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace (DELIBERATION n°2023-116)

Dans le cadre de sa politique de promotion des achats éco et socio responsables, Saint-Louis Agglomération a souhaité développer la mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés publics de sorte à offrir une réelle opportunité d'insertion professionnelle aux publics en difficulté.

Afin de faciliter la mise en œuvre des marchés comportant une clause sociale, Saint-Louis Agglomération a ainsi décidé, par délibération du 18 décembre 2021, de s'appuyer sur les compétences de la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace (MEF MSA), structure existante à l'échelle du territoire et porteuse de postes de facilitateurs de clauses depuis 2008.

Pour rappel, les facilitateurs assurent l'interface entre le donneur d'ordre, l'entreprise et les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire concerné par le marché. Ils interviennent dans l'appui aux entreprises soumissionnaires et attributaires pour le recrutement et l'exécution de la clause sociale d'insertion.

Au titre de ce partenariat, Saint-Louis Agglomération a ainsi permis la réalisation, par 4 bénéficiaires, dont 3 issus du Quartier Prioritaire au titre de la Politique de la Ville à Saint-Louis, de 794 heures d'insertion. Quatre marchés publics lancés en 2022 au titre des années 2023 à 2026 (dans le domaine de la collecte des déchets ménagers et dans le domaine de l'eau et l'assainissement) ont également pu être clausés et permettront de générer des heures d'insertion tout comme des marchés qui sont encore à lancer pendant l'année.

Au regard de ce bilan positif et de l'intérêt pour le territoire et ses habitants de développer une politique volontariste de retour à l'emploi, il est proposé de renouveler le partenariat avec la MEF Mulhouse Sud-Alsace au titre de l'année 2023.

Le renouvellement de cet appui technique doit être formalisé par la conclusion d'une convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.

Cette convention d'une durée d'un an est conclue moyennant le versement par Saint-Louis Agglomération à la MEF MSA, pour les services rendus, d'une subvention de 15 000 € maximum, montant plafond qui pourra être ajusté à la baisse en fonction du bilan des actions qui auront pu être menées dans ce cadre durant l'année 2023. Les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été prévus au BP 2023.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la conclusion d'un partenariat, au titre de l'année 2023, entre Saint-Louis Agglomération et la Maison de l'emploi et de la formation Mulhouse Sud-Alsace en vue de la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité et selon les conditions exposées dans le projet de convention ci-annexé;

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230614-20230614p34-DE Date de télétransmission : 20/06/2023 Date de réception préfecture : 20/06/2023

d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# Après délibération, le Conseil de Communauté

supprouve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de

Pascale SCHMIDIGER

Le Présiden